

**Rapport du Président**

Séance Publique du  
vendredi 26 juin 2015

**Service instructeur**  
Direction des Finances

1<sup>ère</sup> **Commission** - N° CG-2015-6-1-5

**Service consulté**

**COMPTE DE GESTION 2014**

Résumé : Approbation du compte de gestion du budget principal et du compte de gestion du budget annexe de la Cité de l'Enfance.

Conformément aux règles de la comptabilité publique des départements (nomenclature M52) et de la comptabilité des établissements publics sociaux (nomenclature M22), j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes de gestion du budget principal et du budget annexe de la Cité de l'Enfance établis par le Payeur départemental pour l'exercice 2014.

Ces comptes reconstituent les mouvements budgétaires effectués en cours d'exercice. Ils sont déposés sur le bureau de l'Assemblée et sont conformes en globalité aux comptes administratifs qui retracent les opérations réelles et d'ordre de l'exercice.

Les mouvements constatés en dépenses et en recettes pour l'exercice 2014 sont en concordance et aboutissent à la situation suivante :

➤ **Pour le budget principal :**

-	Résultat de clôture	section de fonctionnement :	68 299 026,24 €
		section d'investissement :	- 1 128 416,38 €
-	<b>Résultat global :</b>		<b>67 170 609,86 €</b>

➤ **Le budget annexe de la Cité de l'Enfance :**

-	Résultat de clôture	section de fonctionnement :	300 140,64 €
		section d'investissement :	472 368,64 €
-	<b>Résultat global :</b>		<b>772 509,28 €</b>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN